



POLE CERFS -MATERNITE

MISE EN PLACE D'UN PARCOURS DEDIE HANDICAP ET GROSSESSE- Caroline LAUTRETTE -Karine POLZIN

Constat

En France en 2020 : 12 millions de personnes en situation de handicap et 50 % sont des femmes (*source AFP France handicap*).

572 000 femmes bénéficiaient de l'allocation adulte handicapé et sur ce nombre, 146 600 étaient âgées entre 18 et 40 ans (INSEE), soit en âge de procréer.

Lors de la Conférence Nationale du Handicap, le 11 février 2020, a été dévoilé, parmi douze nouvelles mesures, une « aide à la parentalité » qui prévoit d'étendre la compensation individuelle des besoins, et de reconnaître les personnes handicapées dans leur rôle de parents (dixième engagement).

L'objectif est de proposer un accompagnement pré et post natal personnalisé aux femmes en situation de **handicap physique et / ou cognitif**.

Mise en place d'une journée de consultation par semaine par une sage – femme :

- Consultation spécialisée de suivi des grossesses ou pré-conceptionnelle des femmes en situation de handicap à la maternité et accompagner leur projet de grossesse.
- Evaluer la nécessité d'équipements adaptés (mobilier, pictogramme, falc, etc)
- Etablir un parcours en lien avec les différents acteurs
- Evaluer le volet social (aide, droits) avec le soutien de l'assistante sociale

Perspectives

- Assurer la sensibilisation des professionnels à la prise en charge de ce public
- Développer les outils en braille
- Déployer le dispositif pour la PEC sur la gynécologie « HANDIGYNECO »

